

---

[Imprimer](#)

## **Une AMO pour le réaménagement du cœur de ville de Taverny**

Image

---

## **Dans le cadre du marché de conception-réalisation dénommé réaménagement du cœur de ville de Taverny (Val d'Oise), Grand Paris aménagement recherche une assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour la coordination et le pilotage du projet.**

S'inscrivant dans la collaboration entre Grand Paris aménagement et la ville de Taverny (Val-d'Oise) autour de la ZAC Quartier des T, le projet du Cœur de ville prévoit de réaménager la place Charles de Gaulle actuellement occupée par un parking public, pour la rendre piétonne et arborée d'ici à fin 2024. Dans un premier temps, cette requalification porte sur la suppression du parking se trouvant en surface, ainsi que la démolition du bâti existant sur le site.

L'emprise dédiée au stationnement sera dès lors libérée par le renforcement de la végétalisation du lieu et sa piétonnisation, en permettant de la sorte le développement de nouveaux usages. Les places de stationnement seront déplacées en sous-sol dans le cadre de la création d'un parking souterrain sur l'emprise de la place. Enfin, cette dernière accueillera également la nouvelle halle de marché communale, avec un restaurant et des terrasses.

### **Composante technique, organisationnelle, financière et juridique**

Chargé de la première phase de l'opération, Grand Paris aménagement souhaite se doter d'un partenaire spécialisé afin de pouvoir répondre à des sollicitations portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique. Ce partenaire assistera GPA en apportant la composante technique, organisationnelle, financière et juridique nécessaire à la bonne réalisation de ses missions.

L'aménageur a donc lancé un avis d'AMOT couvrant l'ensemble des ouvrages (extérieurs et intérieurs) en phase de conception et de réalisation, tels que les bâtiments, les infrastructures et superstructures, l'aménagement de l'espace public associé ainsi que les équipements. L'étendue des travaux englobe les aménagements urbains périphériques aux ouvrages, favorisant une bonne intégration du projet dans son environnement proche. Le périmètre de réflexion comprend l'aménagement des espaces publics, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et le développement des modes doux.

[Consulter l'avis](#)